

Journal du Lot 10^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... } 80 cent.

ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... } 1 fr. 25

RÉCLAMES 3^e page (— d' —)..... }

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Après la Conférence de Londres.
— L'intransigeance britannique, responsable de l'échec. — Les réparations et les dettes interalliées. — La France doit rétablir l'union des Alliés.

Cannes, Gênes, La Haye, Londres... autant d'étapes décevantes vers un dénouement inévitable.

Les dirigeants de la politique internationale se sont fourvoyés : l'échec de toutes les conférences organisées n'est que le désaveu apporté par l'expérience à des tentatives dangereuses.

Mais ce quadruple échec, regrettable en lui-même, témoigne du moins que l'heure du redressement est sans doute prochaine : on ne s'enlise plus. Bref, si la faillite des négociations de Londres est en soi une déception, elle est aussi une espérance, une promesse : tout bien pesé, nous n'avons pas à regretter la conclusion négative des derniers pourparlers.

Nous l'avions fait prévoir : engagée dans les conditions où elle le fut, la Conférence de Londres ne pouvait pas aboutir.

La France n'avait le choix qu'entre se dérober à l'essai de prise en tutelle de la Grande-Bretagne, ou capituler une fois de plus devant la volonté d'emprise anglaise.

Lloyd George — nous l'avons montré — avait manœuvré, dès avant l'ouverture des débats, de façon à acculer la France à une impasse : au problème posé, celui des réparations, il avait, par avance, fermé toutes les solutions, hormis les deux seules que la France ne pouvait pas accepter : la capitulation ou la rupture.

Et tout au long de la conférence, avec une intransigeance entière, le Premier Anglais s'est refusé à ce qu'on sortît de cette impasse.

M. Poincaré s'était assigné un but très précis et qui réservait un « jeu » suffisant aux discussions.

Il avait posé en principe : pas de moratorium sans gages productifs. Et ce principe traduisait excellemment la volonté française.

Pour assurer l'application de ce principe, M. Poincaré a fait montre d'un grand esprit de conciliation : n'a-t-il pas accepté la plupart des suggestions belges ?

Mais tous les efforts se sont heurtés à l'irréductible intransigeance du Premier Anglais.

Celui-ci n'avait qu'une préoccupation : accorder à l'Allemagne le moratorium demandé sans exiger en échange le moindre gage sérieux.

Avec une obstination déconcertante, il s'est refusé de donner à la France jusqu'à la promesse que ses intérêts ne seraient pas sacrifiés.

Dès lors, nous n'avions pas le choix : toute discussion était vaine. Car céder une fois de plus, c'était s'engager dans la renonciation totale : le moratorium qu'on eût accordé aujourd'hui se serait indéfiniment renouvelé jusqu'au jour où l'Allemagne nous aurait déclaré cyniquement : je ne paie plus car j'ai la force pour ne plus payer.

Ainsi, pour la première fois, depuis trois ans, nous avons su résister. Si nous savons persister dans notre ferme attitude, surtout si nous savons apporter un programme positif de politique internationale, notre crédit ne tardera pas à s'accroître largement.

L'unique grief qu'on puisse peut-être adresser aux représentants de la France, c'est de n'avoir pas tenté un effort plus grand pour briser l'espèce d'encerclement préalable où Lloyd George avait enfermé les débats.

Expliquons-nous : deux jours avant l'ouverture de la Conférence, le gouvernement britannique informait les cabinets alliés, par la note de lord Balfour, que la question des dettes interalliées ne serait pas discutée à Londres.

Quelle raison avait-on de respecter ce veto britannique ?

N'a-t-on pas reconnu l'étroite solidarité des deux problèmes, réparations et dettes ?

Il eût fallu, coûte que coûte, et malgré Lloyd George lui-même, soulever le problème.

Ainsi, on aurait vu où se trouvaient vraiment les désirs de conciliation.

De plus, c'eût été sans doute un moyen de rallier plus franchement

autour de nous nos Alliés, non seulement la Belgique et l'Italie, mais aussi toutes les nations de la Petite-Entente, tenues sans raison à l'écart des négociations de Londres, encore que fussent grands leurs intérêts en jeu.

Tel doit être, en effet, désormais l'objectif de M. Poincaré : rétablir autour des directives françaises l'union des Alliés.

Le plus anglophile de tous, l'Italie, commence à s'apercevoir du prix de l'amitié britannique : avec une désinvolture extrême, Lloyd George a disposé à son gré de la voix de l'Italie, — plus exactement de son ministre M. Schanzer. Et celui-ci docilement suivait son maître.

Pourtant, le dévoué M. Schanzer n'a point vu la récompense de sa servile docilité : sur presque tous les points les vœux de l'Italie ont été déçus par le Premier Britannique, spécialement en ce qui touche au Proche-Orient, si cher aux cœurs italiens.

Finalement, M. Schanzer semble s'apercevoir que l'amitié anglaise est très exigeante et bien peu payante... Un revirement se dessine... Pourquoi la France ne le hâterait-elle pas en secondant les desseins de l'Italie ? Les intérêts des deux nations sont souvent communs, presque toujours conciliables.

Au total, Lloyd George, pour mieux assoier son emprise sur les pays alliés, s'était efforcé de semer entre eux la suspicion ou, tout au moins, de susciter entre eux des conflits d'intérêts.

Le rôle de la France doit être tout différent : apaiser les dissentiments possibles, concilier les divergences d'intérêts, en un mot reconstituer l'entente interalliée.

L'œuvre essentiellement destructrice de Lloyd George, nous devons substituer une œuvre d'organisation et de renaissance.

M. DAROLLE.

INFORMATIONS

On parle déjà d'une nouvelle Conférence

Il a été question de l'éventualité d'une réunion ultérieure. Aucune décision n'a été prise et aucune précision n'a été donnée. Cependant, il paraît entendu que si une réunion de ce genre devait se tenir à la fin de l'automne, ce serait à Bruxelles qu'elle aurait lieu.

L'accord n'a pu être fait à la Conférence de Londres

Les chefs des cinq délégations alliées ont envisagé les moyens de prendre une décision commune à l'égard de la demande allemande d'un moratorium. L'accord n'a pas pu s'établir.

Les chefs des délégations ont discuté sur la remise à trois mois de la décision en accordant dès maintenant un moratorium à l'Allemagne. M. Poincaré s'est formellement opposé à l'octroi d'un moratorium sans gages. Aucun accord n'a donc pu s'établir.

L'effondrement du mark

A l'ouverture du marché du 15, la livre sterling cotait 56 fr. Elle est montée à 56 fr. 40, pour redescendre à 56 fr. 10. Le mark allemand s'est littéralement effondré, la livre valant 4.160 marks ; à ce cours, le mark vaut 0 fr. 012.

Les expulsions d'Alsace-Lorraine

Le conseil des ministres allemand s'est occupé de l'expulsion des Allemands d'Alsace et de Lorraine. Les mesures nécessaires ont été prises pour les recevoir.

On affirme dans les milieux gouvernementaux que le cabinet va présenter aux puissances alliées une note collective pour protester contre ces expulsions.

Le préfet de Wiesbaden destitué

Le docteur Mumm, préfet de Wiesbaden, a été destitué de ses fonctions par la haute commission interalliée des territoires rhénans à partir du 16 août.

La cause de cette mesure doit être

recherchée dans la faiblesse qu'a montrée ce fonctionnaire à l'occasion des troubles qui se sont produits le 4 juillet dernier.

Mort d'un grand ami de la France

Les dépêches des agences ont annoncé le décès, après une courte maladie, de lord Northcliffe, que l'on appelait volontiers « le Napoléon de la presse » et qui était directeur des grands et puissants journaux anglais le « Times » et le « Daily Mail ».

Cet éminent journaliste fut toute sa vie un grand ami de la France.

En Russie soviétique

Une dépêche de Moscou annonce que les débats du procès intenté à 115 personnes, parmi lesquelles deux professeurs et de nombreux prêtres, viennent de commencer.

D'autre part, on annonce également de Moscou l'arrestation de cinq cents personnes sous l'inculpation de s'être montrées hostiles à la politique des Soviets.

On mande de Omsk, que neuf personnes ont été condamnées à mort pour s'être opposées à la saisie dans les églises des objets du culte.

Le Vatican n'admet pas le projet des Associations diocésaines

Le « Giornale d'Italia » se dit informé que le projet de statut des Associations diocésaines françaises, établi par la collaboration de notre ambassadeur, M. Jonnard, et du cardinal Gasparri, secrétaire d'Etat du Vatican, est définitivement enterré.

L'exode du 15 Août

Le nombre de touristes venus à Boulogne-sur-Mer pour les fêtes du 15 août est tel que beaucoup ont dû dormir sur des sièges ou des matelas étendus dans le hall des hôtels. Plus de 800 d'entre eux n'ayant cependant pu y trouver place ont demandé au chef de gare l'autorisation de passer la nuit dans des wagons de voyageurs à la gare centrale et à la gare maritime.

CHRONIQUE LOCALE

OH ! CHALEUR !

Depuis 5 jours, durant la journée, la chaleur a transformé en four notre cité. On n'entend partout que ce cri : « Oh ! qu'il fait chaud ! » Et chacun, aussitôt, de s'éponger, et de soupirer après l'heure brune, quand le soleil a disparu et quand les bees de gaz sont allumés !

A ce moment, un petit vent frais souffle, trop frais même comparativement à la chaleur qui règne dans la journée.

Mais cela fait les délices de la jeunesse cadurcienne qui profite, cette année, comme nous le disions tout récemment, d'un grand nombre d'attractions et distractions.

Dimanche, lundi, mardi, mercredi sur la place Galdemar, à Cabessut, la fête votive a battu son plein, et ce quartier et faubourg ont fait également leur plein de visiteurs.

Les couples de danseurs étaient considérables, les promeneurs, les spectateurs formaient une foule comme on n'en voit pas actuellement dans une autre ville.

Le soir venu, Cahors sort de la torpeur où la chaleur le tient dans la journée.

Mais la journée ! quelle fournaise ! Les rues, les boulevards que sillonnent voitures, autos, camions, sont blancs de poussière : l'air, parfois, y est irrespirable.

Et, tout naturellement, une réflexion est faite par tous ceux qui souffrent de cet état de choses : « Pourquoi n'arrose-t-on pas ? »

Eh oui ! Pourquoi n'arrose-t-on pas ? On nous a posé, on nous pose chaque jour, cette question.

Et, renseignements pris, nous n'avons pu jamais faire que cette réponse : « Attendons la pluie ».

Effectivement, l'administration compétente avait jadis la gentillesse de faire promener un grand tonneau

plein d'une eau dont on arrosait les boulevards et la rue Wilson.

Les règlements sont-ils changés ? Toutefois, lundi soir, les personnes qui étouffaient de chaleur et de poussière, sur les boulevards, virent avec satisfaction le fameux tonneau, que des cantonniers étaient occupés à remplir à la bouche d'eau de la rue Foch.

« Ah ! on va arroser ! » disait-on : ce n'est pas trop tôt, d'autant plus que, à ce moment précis, deux camions automobiles passaient en soulevant des couches épaisses de poussière.

Le tonneau fut rempli ; mais il parut dans la direction du... nord. On ne le revit pas, et le boulevard ne fut pas arrosé ! La déception fut grande.

Il est vrai que l'administration compétente a ses jours pour l'arrosage. Jadis, c'était le jeudi. Que le soleil respandit, que le temps fut brumeux, et même qu'une fine ondée tombât sur la ville, le tuyau d'arrosage était mis en fonction.

Où, les temps ou les règlements sont changés, il faut, pour nettoyer les artères principales de la ville, que l'orage éclate, que la pluie tombe.

Mais il y a des gens qui prétendent que l'arrosage des rues est anti-hygiénique ! Ne serait-ce pas ceux qui ont la mission de faire procéder à cet arrosage ?

LOUIS BONNET.

NOS MORTS

Voici la liste des corps des militaires et marins « Morts pour la France » compris dans le convoi qui arrivera à Cahors samedi 19 août.

Pradayrol Firmin, à Autoire ; Lamotte Louis, à Bretenoux-Biars ; Pois Jean, Terret Pierre, Bernadac Paul, Boufflé Maurice, Toulouse Louis, Deleros Jean et Delpy Guillaume, à Cahors ; Bouygues Jean, à Cahus ; Bergougnon Lévy, à Carénac ; Paraire Jean, à Castelnaud-Montraiet ; Delpech Camille, à Catus ; Vayleux Léon, à Cazillac ; Bergon Joseph, à Craissac ; Sourzat Isidore, à Cuzance ; Baudel Elie et Baudel Georges, à Douelle ; Auliac Lucien, à Paycelles ; Marbézy Aimé et Maurain Henri, à Figeac ; Carroul Adrien, à Fontanes ; Cépède Mareaudin, à Fourmagnac ; Lescurre Jean, à Frayssinhes ; Delpech Prosper, Faulre Joseph et Laval Pierre, à Gignac ; Lafon Guillaume, à Gondou ; Jauvion Jean et Dardenne Jean, à Gourdon ; Monteil Albert à Grézels ; Bacon Alain, à Larnagol ; Sabrou Isidore, à Lavercaillère ; Delprat Joseph, à Lissac ; Fréjaville Jules, à Livernon ; Delsol Arsène, à Luzech ; Pouzols Léon, à Masclat ; Salanié Joachim, à Marmignac ; Delpy Léon et Monsour Albert à Martel ; Hébrard Jean, à Payrac ; Théron Ferdinand, à Pin-sac ; Tressons Toussaint et Garrisou Victor, à Pomarède ; Sirieys Amédée, à Prudhomat St-Martin ; Beulaguet Scraphin, à Reyrevignes ; Lamontagne Elie et Delmont Jules, à Salviac ; Delbet Jean et Mazel Gabriel, à Souillac ; Longou Auguste, à Saint-Céré ; Rome Lucien, à St-Cyprien ; Boussac Auguste, à St-Laurent-les-Tours ; Renat Gaston, à St-Perdoux ; Courriol Paul, à St-Vincent-Rive-d'Olt ; Guérin Marcel, à Thédillac.

Bourseul, le père du téléphone aura bientôt sa statue

Le *Matin* a signalé dernièrement, au sujet de la mort de Graham Bell, que le véritable père du téléphone avait été le Français Bourseul, et que sa mort avait fait moins de bruit que celle de l'inventeur américain. Il disait également qu'on avait parlé, il y a une douzaine d'années, de lui élever une statue dans le Lot, à Saint-Céré, son pays natal, et il demandait ce qu'était devenu ce projet.

Répondant à cette question, M. de Monzie, sénateur du Lot, envoie la lettre suivante au *Matin* :

Monsieur le rédacteur en chef, Absent de France, je lis à 2.000 kilomètres de Paris, le bel article que le *Matin* vient de consacrer à la mémoire et à la louange de Bourseul. Mais vous vous trompez en imaginant que ses compatriotes ont imaginé donné le culte de son nom, alors que la guerre seule nous a contraints de différer la mise en œuvre de nos projets en vue d'élever un monument à sa gloire enfin proclamée. Conseiller général de Saint-Céré, du pays natal de Bourseul, je vous serais très reconnaissant de nous aider à former un Comité et à recueillir des concours pour une tardive, mais nécessaire commémoration.

DE MONZIE.

Chemin de fer de Paris à Orléans

L'électricité en agriculture

La Compagnie d'Orléans, au cours des semaines agricoles de Poitiers et de Limoges, a récemment attiré l'attention des agriculteurs des régions du centre de son réseau, sur les nombreux avantages que ceux-ci peuvent retirer de l'emploi de l'électricité, soit pour la mise en action de machines destinées aux travaux des champs, soit pour des applications nombreuses à l'intérieur de la ferme.

Poursuivant son effort, cette Compagnie vient de décider d'organiser à Brive, à l'occasion du congrès qui doit se tenir dans cette ville, les 25, 26 et 27 août prochain, une importante exposition agricole de matériel électrique.

Cette manifestation comprendra une présentation de moteurs électriques de différents types actionnant des concasseurs, hache-paille, trieurs,

etc..., une section d'appareils de pompage et d'arrosage, un stand de la lumière, sonneries, téléphones et petit appareillage.

D'accord avec l'Office National Météorologique, des essais de réception de nouvelles intéressantes à l'agriculteur : cours des Halles centrales et des marchés étrangers, cours du bétail à la Villette prévisions du temps, etc..., auront lieu chaque jour durant l'exposition, à l'aide des postes de téléphonie sans fil établis avec les concours des constructeurs français, collaborant à cette exposition.

Les Sports au Cinéma

Judi 17 août, à 20 h. 30, salle du Palais des Fêtes, séance cinématographique gratuite. La représentation comprendra 10 films sportifs « au ralenti », où figurent nos meilleurs athlètes nationaux : Géo André, Carpentier, etc...

M. Barreau prêtera le concours gracieux de son orchestre. Quelques chanteurs de la ville, bien connus se feront entendre dans les meilleurs morceaux de leur répertoire.

Soirée artistique

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que le 24 août, au Palais des Fêtes, aura lieu une soirée artistique avec le concours d'artistes de l'Opéra et de l'Opéra-Comique. On donnera une sélection sur « Mignon », le célèbre opéra-comique de Massenet, et les « Noces de Jeannette », l'amusant opéra-comique de V. Massé.

Nul doute que les Cadurciens ne se rendent nombreux à cette vraie manifestation d'art où se révèleront la belle voix et le talent de l'un de nos compatriotes et où ils verront un artiste qu'ils ont beaucoup applaudi.

La location est ouverte.

Avis de concours

Un concours pour le recrutement d'un secrétaire à la mairie de Cahors aura lieu très prochainement.

Les candidats sont invités à faire parvenir leur demande au secrétariat général, le 25 août dernier délai. Ils devront avoir satisfait aux obligations militaires et ne pas avoir dépassé l'âge de trente ans ; toutefois, cette limite d'âge sera prolongée d'une durée égale au temps passé sous les drapeaux.

Une majoration de points sera allouée 1^o aux candidats titulaires du brevet supérieur ou d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire, et 2^o aux mutilés et réformés pour cause de maladie contractée aux armées.

Les candidats ne seront admis à concourir que si leur dossier se trouve régulièrement constitué et sur le vu d'un certificat qui leur sera délivré à la suite d'une visite médicale, par un médecin désigné par la municipalité.

Ils trouveront au secrétariat général de la mairie toutes les indications utiles sur la formation du dossier, les épreuves du concours et les avantages pécuniaires de l'emploi sollicité.

I. E. P. — 3^e SUBDIVISION

C. P. S. M.
Les jeunes gens dont les noms suivent ont subi avec succès les épreuves du C. P. S. M.

Cahors : A. C. (Sociétés A. C. et C. C. C. fusionnées : Gratalour, Marmiesse, Couppé, Caubet, Malric, Pons, Filsac.

Cahors : P. M. : Garrigou, Barreau, Boussquet, Laucou, Larrère, Giberge, Foissac.

Cahors : Ecole Normale : Fumat, Contrix, Perret.

Figeac : P. M. : Plaziat, Guchens, Vaysse.

St-Céré : Lasfargues, Lescurre, Falguières, Souillac : Fournié.

Luzech : Lestages.

Cabrerets : Richard.

Il est rappelé aux jeunes gens ayant subi avec succès les examens du C. P. S. M., que les épreuves pour l'obtention des B. S. auront lieu le dimanche 20 août.

Rassemblement à 7 h., Caserne Bessières.

Orage

Lundi soir, un orage a éclaté sur notre ville vers 11 h. 1/2. La pluie est tombée avec abondance jusqu'à 1 h. 1/2 du matin. Le tonnerre a grondé.

Dans la journée de mardi, la température s'était légèrement refroidie.

CHRONIQUE SPORTIVE

Le vœu le plus cher de la population Cadurcienne est enfin réalisé, les deux sociétés sportives de la ville n'en forment plus qu'une seule.

En effet samedi soir 12 août les membres de l'A. C., réunis en assemblée générale à la mairie, et les membres du C. C. C. réunis à leur siège social, Café de Bordeaux, ont à une énorme majorité, voté la fusion des deux sociétés.

Le public Cadurcien doit confondre dans des remerciements unanimes M. le capitaine Lemaire, le distingué et sympathique chef de section subdivisionnaire d'I. E. P., qui a pris l'initiative du rapprochement, les dirigeants de l'A. C. et ceux du C. C. C. qui ont su trouver un terrain d'entente, les membres actifs des deux clubs qui ont voté le projet et les personnalités dont l'autorité morale a contribué pour une large part au vote de la fusion.

Le titre de la Société fusionnée est :

AVIRON CADURCIEN
(Fondé en 1893 et fusionné en 1922 avec le *Compound Club Cadurcien*.)

La saison de foot-ball s'annonce très belle.

Tournoi International de Lawn-Tennis d'Alvignac-Miers

L'actif comité du T. C. de Cahors a décidé dans un but de vulgarisation sportive de faire jouer son tournoi annuel de tennis sur le court terrain de l'Hôtel de la Source à Alvignac, les 26 et 27 août courant.

Les organisateurs ont fait appel aux meilleurs joueurs des grandes villes de la région (Bordeaux, Toulouse, Limoges, Clermont-Ferrand, Agen, Périgueux, Montauban, etc...) espérant, en dehors des parties, faire admirer à leurs visiteurs les merveilleux sites du Haut-Quercy. Les épreuves consisteront en championnats : simples messieurs ; doubles messieurs ; doubles mixte.

Les prix d'engagement et d'entrée sur le terrain seront très réduits. L'Hôtel de la Source fera bénéficier les joueurs inscrits d'une réduction de 15/0.

Les parties se disputeront avec les règlements de la F. F. L. T.

Les balles françaises Gavelle et C^o H. C. seront seules employées.

Pour tous renseignements prière de s'adresser au Secrétariat du T. C. C., 24, boulevard Gambetta, à Cahors.

Concours agricole

Un concours agricole sera ouvert entre tous les agriculteurs du canton de Montcuq et des cantons limitrophes du département du Lot, le 3 septembre 1922, à Montcuq.

Animaux reproducteurs

1^{re} classe : espèce bovine, race limousine et garonnaise.

1. Taureaux étalons : 1^{er} prix, 100 francs ; 2^e prix, 80 francs ; 3^e prix, 60 francs.

2. Vaches pleines ou suitées : 1^{er} prix, 80 francs ; 2^e prix, 60 francs ; 3^e prix, 40 francs.

Prix d'honneur de la 1^{re} classe à l'animal ou au lot le plus méritant : Médaille d'argent offerte par M. le ministre de l'Agriculture.

2^e classe, espèce porcine :

1. Verrats : 1^{er} prix 50 francs ; 2^e prix, 40 francs.

2. Truies pleines ou suitées : 1^{er} prix, 50 francs ; 2^e prix, 40 francs.

Prix d'honneur de la 2^e classe à l'animal ou au lot le plus méritant : Médaille de bronze offerte par M. le ministre de l'Agriculture.

3^e classe, espèce bovine, toutes races :

1. Béliers isolés : 1^{er} prix, 40 fr. ; 2^e prix, 20 francs.

2. Brebis (lots de cinq têtes au moins), 1^{er} prix : 40 francs ; 2^e prix, 30 francs.

Prix d'honneur de la 3^e classe : Médaille de bronze.

4^e classe, animaux de basse-cour :

1^{re} section : oies, canards : 1^{er} prix, 20 francs ; 2^e prix, 10 francs.

2^e section : autres volailles : 1^{er} prix, 20 francs ; 2^e prix, 10 francs.

3^e section : lapins : 1^{er} prix, 15 fr.

Prix d'honneur de la 4^e classe : Médaille de bronze.

Produits agricoles

1^{re} section, légumes et fruits : primes de 10 à 20 francs ou médailles.

2^e section, vins rouges et blancs (2 bouteilles par lot) : des médailles et diplômes seront décernés aux plus méritants.

Instruments agricoles, viticoles et vinicoles : Des primes de 80 à 40 francs et des médailles pourront être

attribués aux constructeurs du département du Lot.

Les représentants ou dépositaires ne pourront prétendre qu'à des diplômes

Conditions générales des concours

Les déclarations des exposants seront reçues jusqu'au 1^{er} septembre, terme de rigueur, au siège du comité (mairie de Montcuq).

Les exposants devront posséder les animaux présentés depuis plus de 3 mois et s'engager à les faire venir encore un an au moins à la reproduction.

Le concours aura lieu à Montcuq, place des Fossés.

La proclamation et la distribution des récompenses auront lieu à 4 heures du soir.

A qui le chien ?

Un chien d'arrêt blanc, oreilles feu, a été trouvé errant dans la rue Victor-Hugo, par les ouvriers de M. Miquel, vétérinaire, qui le tiennent à la disposition du propriétaire.

Fêtes votives

Dimanche et lundi, la jeunesse de la place Galdemar avait organisé la fête du quartier. Les choses avaient été bien faites, rien n'avait été négligé pour faire beau.

La foule des danseurs fut considérable dimanche et lundi ; malheureusement, lundi soir, vers 11 h. 1/2, la fête dut cesser par suite de l'orage et le grand-père ne put être dansé.

Mardi et mercredi, ce fut au tour de la jeunesse de Cabessut d'attirer dans le gracieux faubourg la foule des visiteurs habituels des fêtes votives.

La renommée de la fête de ce faubourg n'est pas à faire. Les jardiniers sont des organisateurs émérites de fêtes. La fête de mardi et de mercredi a obtenu un vif succès.

Nos félicitations aux organisateurs de ces fêtes.

Foire du 12 Août 1922

Foire peu importante, mais marquée au jardinage bien approvisionnée.

Cours pratiqués :

Bœufs. — Bœufs gras, de 115 à 130 fr. les 50 kilos ; vaches grasses, de 95 à 110 fr. les 50 kilos ; bœufs de travail, de 2.100 à 4.200 fr. la paire ; vaches de travail, de 1.400 à 2.500 fr. la paire ; bouvillons, néant ; porcelets, de 90 à 130 fr. pièce, suivant grosseur.

Marché. — Poules grasses, 3,40 ; poulets, 3,70 ; dindes, néant ; canards, 3,40 ; lapins privés, 1,50, le tout le demi-kilo.

Halles. — Blé, néant ; maïs, néant ; pommes de terre, 28 fr. les 50 kilos. Moutons. — Moutons gras, 1,30 ; agneaux, 1,40, le tout le demi-kilo ; brebis d'élevage, de 90 à 130 fr. pièce, suivant grosseur et qualité.

Vol

Un vol a été commis chez les époux Germa, maraichers à Cabessut, dans des circonstances assez curieuses.

Mme Germa, rentrant du marché de Cahors, avait déposé 400 francs dans un portefeuille appartenant à son mari, enfermé dans une armoire de la chambre à coucher.

M. et Mme Germa ne quittèrent plus guère la maison jusqu'au moment où ils découvrirent le vol.

Cependant M. Germa, qui est âgé de 71 ans, se souvient d'être sorti pendant quelques instants sur le seuil de la maison pour jouer avec sa petite-fille.

C'est de ce court laps de temps que le voleur aurait profité pour dérober les 400 francs enfermés dans l'armoire.

Le malfaiteur, après s'être emparé de la somme de 400 francs contenue dans le portefeuille, a négligé de raffer une somme plus faible composée de pièces d'argent de 2 francs, de 1 franc et de 0 fr. 50 qui était placée fort en évidence dans le même tiroir.

Une enquête est ouverte.

Tribunal correctionnel

Dans sa première audience de vacation du 12 août 1922, le tribunal

correctionnel de Cahors a condamné, pour vagabondage, à quinze jours de prison chacun :

Daoudi Ahmed ben Mohamed, 50 ans, forgeron ; Talahadj Mohamed ben Mohamed, 22 ans, charretier ; Abicheh Mehad ben Mohamed, 23 ans, agriculteur, tous les trois sans domicile fixe.

Ces trois individus sont les trois Arabes que la gendarmerie de Cahors a cueillis le 25 juillet dernier, à la gare de Cahors, au moment où ils s'embarquaient sans billet dans le train de Paris.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 31 juillet au 5 août 1922, a été la suivante :

Nombre de placements à demeure : 9 hommes, 4 femmes.

Demandes d'emploi non satisfaites : 7 hommes, 3 femmes.

En extra : 2 hommes, 1 femme.

Offres d'emploi non satisfaites : 8 hommes, 6 femmes.

Mouvement des vins

Voici le mouvement des vins dans le Lot pendant le mois de juillet 1922.

Quantités de vins sorties des chais des récoltants : 3.606 hl.

Antérieurs : 109.301 hl.

Total : 112.907 hl.

Quantités de vins soumises au droit de circulation : 10.466 hl.

Antérieures : 101.544 hl.

Total, 112.907 hl.

Stock commercial existant chez les marchands en gros : 6.380 hl.

GRAND CAFÉ TIVOLI

Concerts Symphoniques tous les jours

DIRECTION : J.-B. NOUYRIT

La Juive (grande fantaisie) Halévy.

Les Noces de Jeannette (fant.) V. Massé.

Raischa (Czardas pour violon) Reillac.

M. BOUFFARTIGUE.

Luzech

Election du maire. — Dans sa séance du 13 courant, le conseil municipal de Luzech, convoqué pour la troisième fois à élu maire M. Denis Bary, au troisième tour de scrutin et au bénéfice d'âge, par 8 voix contre 8 à M. Verne.

Cadriou

Fête votive — SAMEDI 19 Août ; 7 h. du soir, Réception de la Musique et pas redoublé sur le tour de ville ; 8 h., bal d'inauguration.

DIMANCHE 20 Août ; 6 h., Réveil en fanfare, tour de ville en musique, aubades aux autorités. Distribution de bouquets par les demoiselles de la fête ; 3 h., Concert par la musique et Bal de jour ; 4 h., apéritif-concert ; 8 h. 1/2, Départ du ballon « Victorieux » ; Brillant feu d'artifice ; 9 h., Bal d'adieu, bataille de confetti.

LUNDI 21 Août ; 6 h., réveil en fanfare ; 8 h., tour de ville en musique ; de 9 h. à 11 h., jeux divers ; 11 h., apéritif-concert ; 2 h. 1/2, tour de ville en musique ; 3 h., jeux nautiques sur le Lot ; 4 h., bal de jour ; 6 h., apéritif-concert ; 8 h., grand bal de nuit, bataille de confetti ; Minuit, clôture de la fête par une belle farandole et une brillante retraite aux flambeaux.

Le meilleur accueil sera réservé aux étrangers.

Fajoles

Foire. — Favorisée par le beau temps, notre foire de Camelin a été très importante. Foirail très bien approvisionné en bœufs, chevaux, ânes, moutons. Beaucoup de transactions.

De nombreux marchands étalagistes qui ont fait de bonnes ventes. Le jardinage était aussi très abondant mais à un prix relativement élevé.

Beaucoup de touristes attirés par le pittoresque et le charme de cette foire en pleine forêt étaient venus manger le melon traditionnel à l'ombre des vieux châtaigniers. Bonne journée pour les nombreux aubergistes venus des environs, installés en plein air et faisant leur cuisine sur des fourneaux de fortune.

Payrignac

Fête patronale. — Programme de la fête patronale qui aura lieu les 19, 20 et 21 août :

Le samedi 19, salves, retraite aux flambeaux et grand bal de nuit.

Dimanche 20, réveil en musique et visite au monument des soldats morts pour la patrie, jeux divers, feu d'artifice, retraite aux flambeaux, illumination, grand bal.

Lundi 21, continuation des jeux, courses de bicyclettes, bal.

Nous invitons la jeunesse à se rendre en foule à Payrignac, où comme toujours, l'accueil le plus cordial lui sera réservé.

Salviac

Série d'accidents. — Le mardi 15 août à la fête patronale de Dégagnac le jeune Beaulieu fils du camionneur de notre ville est tombé du haut d'une balançoire de l'établissement de M. Jach et s'est fait de multiples contusions. M. le Dr Cambornac qui se trouvait sur les lieux a donné les premiers soins au jeune homme dont l'état sans être grave et sans inspirer des inquiétudes nécessitera certains jours de repos.

Le même jour à Salviac, en jouant avec ses camarades, Mlle Marie-Louise Prat est tombée malencontreusement dans la rue Basse et s'est blessée aux lèvres et à la figure assez sérieusement.

Et le mercredi 16 août, le jeune Gagnoux Gustave, journaliste en notre ville s'est fait une déchirure intestinale en chargeant un hectolitre de blé.

Transporté sur un brancard à son domicile, il a été aussitôt soigné par M. le Dr Cambornac.

A tous nos compatriotes nos meilleurs souhaits de prompt rétablissement.

Adjudication. — Le samedi 2 septembre 1922 à la sous-préfecture de Gourdon, aura lieu l'adjudication des travaux de construction du chemin de Bouyssi à Ploumout.

Montant des travaux 8679 fr. 60 ; cylindrage de la chaussée 770 fr. ; dépenses imprévues 50 fr. 40 ; cautionnement 290 fr.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 30.

LA QUESTION D'ORIENT

Une démarche alliée à Athènes

Athènes. — Les puissances alliées ont remis hier au gouvernement hellénique une note lui faisant connaître que la proclamation de l'autonomie de Smyrne tend à créer un nouveau régime politique et administratif en Asie-Mineure et qu'elles font les plus expresses réserves sur ces principes.

En Thrace

De Constantinople. — Un communiqué officiel du quartier général des forces alliées confirme qu'un accord est intervenu entre les Commissions des alliés et de la Grèce en vue de l'établissement d'une zone neutre en Thrace.

En Russie

De Moscou. — Suivant l'agence Rosta, Litvinoff aurait déclaré que la Russie continue à faire des efforts pour arriver à conclure des accords avec les pays bourgeois. Mais ces accords devront être conclus séparément avec les pays qui entrent en pourparlers avec la Russie.

Les rapports du Reich et de la Bavière

De Munich. — Les nationalistes bavarois protestent contre l'accord établi entre Munich et Berlin.

Leur refus de ratifier la Convention entraînerait la dissolution de la diète bavaroise.

Un crime allemand

De Dantzig. — Au cours d'une fête sportive militaire, un aviateur allemand a laissé tomber sur la foule une bombe. On compte 10 tués et 50 blessés.

L'appétit vous manque ?

Achetez ce soir un flacon de Quintonine, pour 2 fr. 75 ; versez le dans un litre de vin de table et vous obtiendrez un excellent vin fortifiant qui rendra à votre estomac fatigué son activité primitive. — Le flacon : 2 fr. 75.

Pharmacie Orliac à Cahors.

AUTOBUS DÉPARTEMENTAUX

M. BÉNÉSTÈBE a l'honneur d'informer le public qu'il pourra mettre à la disposition des communes désireuses de se rendre au pèlerinage de Rocamadour, des voitures fermées de 20, 25 et 35 places avec des prix très réduits.

Voitures de location pour noces, excursions et grand tourisme.

MAISON A VENDRE

Excellent rapport assuré

SANS RÉPARATION

S'adresser au bureau du Journal

CONVOI FUNÈBRE

Madame veuve DELCROS, Adrien ; Monsieur et Madame DELCROS, entrepreneur de peinture ; Madame et Monsieur MAURY, chirurgien dentiste, et leurs enfants ; Monsieur et Madame LAMOUROUX, négociant ; Les familles LAMOUROUX, RODOLLOSSE, BERGOUIGNOUX, TOULZA, VIALLAR et tous les autres parents prient leurs amis et connaissances de vouloir bien assister au convoi funèbre de

Caporal DELCROS Jean-Adrien

Artiste peintre décorateur
Ancien élève du Lycée Gambetta
Mort pour la France le 12 juillet 1917
à la côte 304 (Meuse)

Réunion à la gare, samedi 19 courant, à 5 h. 15.

CONVOI FUNÈBRE

Monsieur Augustin PONS, pépiniériste, Madame Augustin PONS, née LAUR ; Monsieur Alexandre ROMEU, Madame Alexandre ROMEU, née PONS, et leurs filles ; Mademoiselle Marcelle PONS ; Madame veuve POUZERGUES, née PONS ; Monsieur et Madame Arnaud POUZERGUES, pépiniériste, et leur fils ; Madame veuve LAUR, à Bel-Air, Ussel (Lot) ; Monsieur et Madame Pierre LAUR, propriétaire à Bel-Air ; Madame veuve MARTY, née LAUR, propriétaire à Soulbès, et son fils et tous les autres parents font part à leurs amis et connaissances de la réinhumation de

PONS Jean-Léopold-Pierre

Soldat au 54^e Bon de Chasseurs Alpins
Mort pour la France
le 25 septembre 1915 à Combéhoff (Alsace)
Croix de guerre, médaille militaire

leur fils, frère, beau-frère, oncle, neveu, cousin et petit-fils, et vous prient de vouloir bien assister au convoi funèbre qui aura lieu samedi 19 courant, à 15 h. 1/2 très précises.

Réunion à la gare.

Le présent avis tiendra lieu de faire-part.

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur Maurice BARTHÉLÉMY ; Mademoiselle Geneviève BARTHÉLÉMY ; Monsieur et Madame Raoul BARTHÉLÉMY ; Monsieur et Madame Jean SÉGUELA ; Monsieur Marcel DESBORDES et tous les autres parents ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

Madame Maurice BARTHÉLÉMY

décédée à Cahors, le 17 août 1922, dans sa 24^e année, munie des sacrements de l'Eglise.

Les obsèques auront lieu demain vendredi, à 9 h. 1/4 du matin, en l'Eglise Cathédrale.

Réunion à la maison mortuaire, 5, rue Georges-Clemenceau.

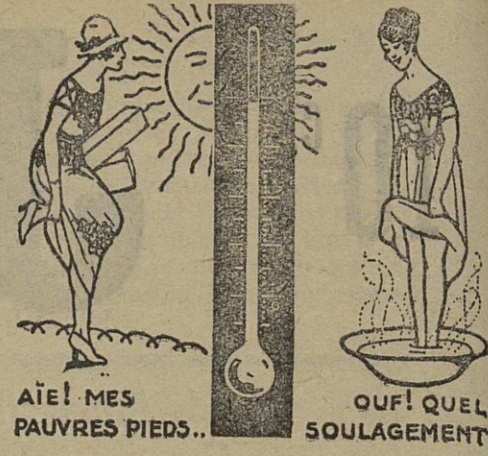
A VENDRE

en un ou plusieurs lots, Une Propriété située au lieu dit Mas de Parrot, commune de Bergany et par extension commune d'Escalzels, et appartenant à M. CALMETTE.

Cette vente sera faite à la Mairie de Bergany, le Dimanche 20 août courant, par M. Aiclé DELFAU, agent général d'assurances, demeurant à CAHORS, rue Brives, auquel on doit s'adresser pour traiter.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)

Le co-gérant : M. DAROLLE



AVEC LES SALTRATES RODELL Plus de Maux de Pieds Pendant les Chaleurs!

Tous ceux qui ont les pieds sensibles connaissent par expérience les souffrances que les chaleurs leur font endurer : les pieds brûlent comme du feu, ils s'enflent et s'échauffent, les chaussures semblent devenir trop étroites et les douleurs causées par d'anciens cors et durillons deviennent intolérables ; ceux dont les pieds sont sujets à une transpiration excessive souffrent plus que jamais des effets si désagréables de cette pénible affection.

Il est de toute actualité de rappeler qu'un simple bain de pieds additionné d'une petite poignée de Saltrates Rodell, constitue une protection efficace et une véritable panacée contre ces divers maux. Un tel bain saltraté, rendu médicamenteux et oxygéné, fait disparaître comme par enchantement les piqûres soufrees et remet les pieds en parfait état ; cors et durillons sont ramollis à un tel point que vous pouvez les enlever facilement sans recourir à aucun opération toujours dangereuse.

Si ce simple traitement peu coûteux ne vous débarrasse pas de tous vos maux de pieds, vous avez la garantie formelle que le prix d'achat vous est remboursé sur simple demande.

DANS TOUTES LES PHARMACIES
SALTRATES RODELL
MÉFIEZ-VOUS BIEN DES CONTREFAÇONS

Il a été perdu Mardi soir vers 9 h. un chien d'arrêt, race Pointer, robe blanche truite, tête foie, âgé d'un an, de grande taille, répondant au nom de « Urf ». Il avait un collier neuf et rond sans adresse. La personne qui l'aurait trouvé est priée d'avertir Monsieur de BARDE, Château de la Grézette, à Caillac (Lot), ou Monsieur BESOMBE, épicière à Cahors, rue du Maréchal-Foch.

A VENDRE

ÉTUDE D'HUISSIER

Labastide-Murat (Lot)
PRIX MODÉRÉ

S'adresser au Bureau du Journal

Marché de La Villette

14 Août 1922

ESPÈCES	ENTRÉES	RENOU	PRIX PAR 1/2 MIL		
			1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.
Bœufs...	4.193	284	2,75	2,50	2,10
Vaches...	2.085	96	3,50	3,25	2,50
Taureaux...	13.869	2.878	3,25	3,00	2,75
Porcs...	3.838	»	5,50	5,20	5,00

OBSERVATIONS. — Vente difficile sur les bœufs, calme sur les veaux, mauvais sur les moutons et porcs.

</